

**VILLE DE PONTARLIER**  
REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER  
CANTON DE PONTARLIER

**Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire**

**Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement –  
Réglementation de la circulation et interdiction de stationnement rue de  
Besançon du 28 novembre au 3 décembre 2024.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles  
L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU les travaux de réfection ponctuelle de la chaussée réalisés par l'entreprise  
VERMOT, rue de Besançon, du 28 novembre au 3 décembre 2024,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de  
ses concitoyens et la commodité de la circulation,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 – Interdiction de stationnement**

**Du jeudi 28 novembre 2024, 7 h 00 au mardi 3 décembre 2024, 17 h 00, le  
stationnement sera interdit à tout véhicule :**

- rue de Besançon (entre la rue des Fusillés et des Déportés) : sur les  
places de stationnement situées de part et d'autre de l'arrêt de bus.

**ARTICLE 2 – Réglementation de la circulation**

**Du jeudi 28 novembre 2024, 7 h 00 au mardi 3 décembre 2024, la  
chaussée sera rétrécie et la circulation sera réglementée :**

- rue de Besançon (entre la rue des Fusillés et des Déportés) **DANS LE  
SENS SORTANT** (centre-ville > Doubs)

**La vitesse sera réglementée à 30 km/h.**

**ARTICLE 3 -**

Les panneaux de signalisation et d'interdiction qui découlent du présent arrêté  
seront mis en place par l'entreprise concernée.

.../...

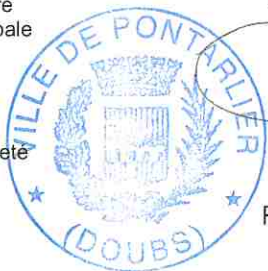
#### ARTICLE 4 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 25 novembre 2024

Pour le Maire et par délégation,  
Le conseiller municipal délégué à  
la Citoyenneté,

- 1 ex. Arrêté du Maire
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police
- 1 ex. DVEP
- 1 ex. Pompiers
- 1 ex. VERMOT TP
- 1 ex. Pôle Citoyenneté



Romuald VIVOT